Fiche d'accompagnement

Cette fiche précise le contenu de la brochure.
Elle présente son objet principal et énumère les thèmes abordés.
Elle peut être utilisée comme support dans le cadre d'une animation, d'un débat ou d'un travail collectif sur les droits des travailleurs en incapacité de travail et plus précisément, dans le cadre de la facilitation du retour au travail via le médecin du travail.
Cette fiche est librement téléchargeable sur le site de l'Atelier des Droits Sociaux

LE RETOUR AU TRAVAIL À TOUT PRIX ?

Comprendre le rôle du médecin du travail dans les procédures de reprise du travail après une maladie ou un accident

Auteurs : **Elise Magitteri**
Service Emploi-Sécurité sociale

Éditeur : **L'Atelier des Droits Sociaux** asbl

Édition : **Octobre 2026**

Format : **en téléchargement gratuit**

Thématique : **Droit du travail, bien-être au travail, incapacité, droit social**



Thème principal

La brochure analyse le rôle du médecin du travail qui peut, lorsqu'un travailleur est en incapacité de travail, intervenir à différents moments, et plus précisément son rôle dans le cadre de :

- la visite de pré-reprise,
- l'estimation du potentiel de travail,
- le trajet de réintégration,
- et la procédure de fin de contrat pour force majeure médicale.

La publication s'intéresse ainsi à la manière dont ces démarches et interventions du médecin du travail fonctionnent, sur les obligations qui pèsent sur l'employeur et le travailleur ainsi que sur les décisions que peut prendre le médecin du travail et leurs conséquences.

À travers une analyse détaillée des règles applicables, la brochure cherche également à les replacer dans le contexte plus large de la politique de retour au travail mise en œuvre par le gouvernement Arizona en janvier 2026. En favorisant des interventions de plus en plus précoces, cette politique risque en effet de transformer les démarches de retour au travail en mécanismes de pression visant à favoriser le retour au travail, à tout prix.

Objectifs

Cette brochure poursuit les objectifs suivants :

- Comprendre le rôle du médecin du travail et le distinguer des autres acteurs susceptibles d'intervenir lorsqu'un travailleur est en incapacité (médecin-conseil, médecin-contrôle, Coordinateur Retour au Travail, etc.) ;
- Comprendre pourquoi et dans quelles circonstances un travailleur peut être invité à un examen médical par le médecin du travail ;
- Faire connaître au travailleur la possibilité de faire appel, quand il le souhaite, au médecin du travail afin de préparer son retour au travail ;
- Comprendre les différentes décisions susceptibles d'être prises par le médecin du travail et leurs conséquences ;
- Interroger et déconstruire les discours stigmatisants et culpabilisants qui font peser sur les travailleurs en incapacité la responsabilité de leur situation.

Pistes d'animation

Utilisée dans le cadre d'une animation ou d'un atelier collectif, la brochure permet notamment d' :

- Identifier les différences entre le médecin du travail, le médecin-contrôle et le médecin-conseil de la mutualité ;
- Analyser une situation concrète d'un travailleur en incapacité et déterminer comment le médecin du travail peut intervenir et à quel moment (à l'aide de la ligne du temps proposée dans la brochure), et notamment d':
  - Expliquer en quoi consiste l'estimation du potentiel de travail ;
  - Expliquer comment préparer le retour au travail via la visite de pré-reprise et/ou le trajet de réintégration ;
  - Expliquer l'enjeu de la procédure de fin de contrat pour force majeure médicale ;
  - Envisager les différentes décisions que le médecin du travail peut prendre et analyser les conséquences concrètes pour le travailleur en incapacité.

Les modèles de courriers et de décisions proposés dans la brochure peuvent être utilisés comme supports pratiques.

Propositions de thèmes à débattre

- Quelle place le médecin du travail occupe-t-il dans les démarches de reprise du travail ?
- Les procédures actuelles de retour au travail permettent-elles réellement de tenir compte de la situation individuelle des travailleurs ?
- Le travailleur dispose-t-il d'une information suffisante pour être investi sereinement dans sa reprise du travail ?
- Que se passe-t-il lorsque l'employeur ne peut ou ne veut pas proposer de travail adapté ?
- La politique de retour au travail du gouvernement Arizona ne risque-t-elle pas de transformer les trajets de retour au travail en mécanismes de pression visant la reprise du travail à tout prix ?
- Peut-on réellement parler de retour au travail sans interroger les conditions dans lesquelles le travail est aujourd'hui exercé ?

L'Atelier des Droits Sociaux

rue de la Porte Rouge 4 - 1000 Bruxelles

02 512 02 90 https://ladds.be